

FIBRE PRATIQUE ADDUCTION MAISON INDIVIDUELLE - HORS LOTISSEMENT

Grand public

+ d'info sur : www.nathd.fr/adduction

www.nathd.fr

0 806 806 006

Service gratuit
+ prix appel

Charente
numérique

construit le réseau
public fibre

● Tout savoir sur l'adduction pour le passage de la fibre

Pour raccorder une habitation à la fibre, un passage doit permettre d'acheminer le câble de fibre optique entre le point de branchement au réseau situé dans la rue (sur un poteau ou en souterrain) et le point de pénétration de la fibre dans l'habitation. Il s'agit d'une adduction.

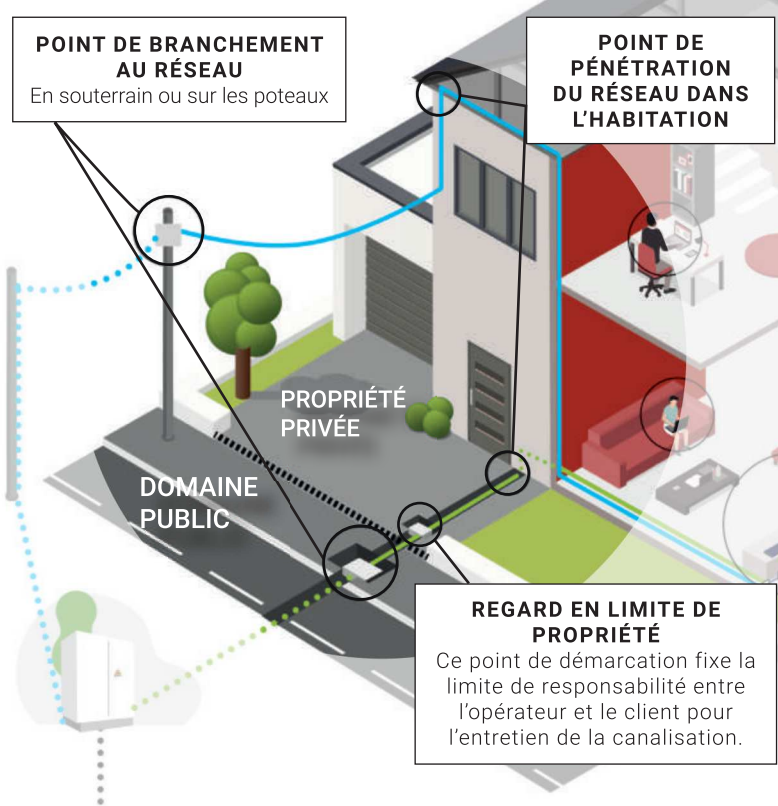
Généralement, le câble fibre utilise l'adduction existante du câble cuivre.

Si l'adduction n'est pas utilisable (quand le fourreau est cassé ou bouché par exemple) ou si elle n'existe pas (quand elle est en pleine terre ou quand l'habitation n'a jamais été raccordée au réseau téléphonique ou qu'il s'agit d'une construction neuve), des travaux de réparation ou de création sont nécessaires.

Sur le domaine public, dans la rue, les travaux d'adduction reviennent aux collectivités.

Sur la propriété privée, dans le jardin, les travaux sont à la charge du propriétaire comme pour les autres réseaux de téléphonie, d'eau et d'énergie.

Une fois que l'adduction est utilisable sur le domaine public et sur la propriété privée et que l'habitation est éligible à la fibre, le raccordement est possible. Il est réalisé par l'opérateur fibre de l'utilisateur qui a souscrit un abonnement à la fibre.



● SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

La réalisation d'une adduction souterraine est recommandée par rapport à une adduction aérienne pour des raisons de pérennité et de sécurité.

Les travaux nécessaires doivent respecter certaines normes, notamment la mise en place d'un regard en limite de propriété privée.

Ils peuvent être réalisés par le propriétaire ou par une entreprise de voirie et réseaux divers de son choix.

● SUR LE DOMAINE PUBLIC

Les travaux d'adduction reviennent aux collectivités.

POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE

Le permis de construire doit prévoir la réalisation et le financement des travaux d'adduction du réseau de télécommunication par son bénéficiaire, sur la propriété privée. (cf. Article L.332.15 du code de l'urbanisme).

Le propriétaire est dans l'obligation d'équiper une construction neuve d'une ligne de fibre optique dès lors que celle-ci est disponible. (cf. Article R.111-14 du Code de la construction et de l'habitation)

+ d'info sur : www.nathd.fr/adduction

Un réseau public financé par vos collectivités

avec le soutien de

● Caractéristiques de l'adduction fibre souterraine sur la propriété privée

L'adduction souterraine permet le passage de la fibre du point de branchement optique jusqu'à l'habitation. Elle doit posséder les caractéristiques suivantes pour répondre aux normes en vigueur.

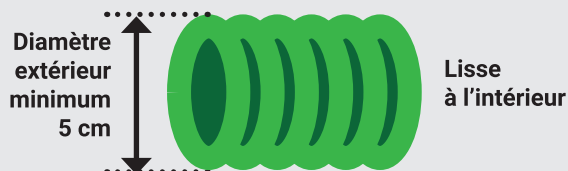
Le fourreau vert pour le passage de la fibre



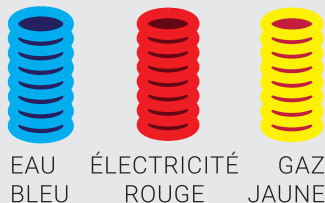
La couleur verte est importante, car chaque réseau possède une couleur d'adduction différente afin de pouvoir les distinguer. Le vert est dédié aux réseaux de télécommunication.

2 fourreaux, dont un de réserve, doivent être posés pour l'adduction fibre d'une habitation individuelle.

Fourreau en polyéthylène de couleur verte conforme à la norme NF EN 61386-24 :



Les autres réseaux



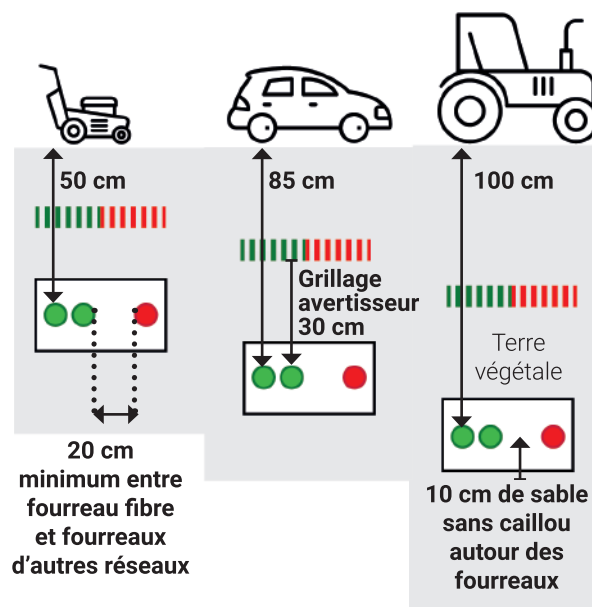
Les tranchées



Les tranchées pour l'adduction fibre doivent respecter une profondeur minimale de 50 cm.

Lorsqu'un fourreau d'adduction fibre longe ou croise le fourreau d'un autre réseau, une distance minimale de 20 cm doit exister entre leurs points les plus rapprochés.

Un grillage avertisseur de couleur verte doit être posé à 30 cm au-dessus des fourreaux fibre.



Les regards



Des regards de dimension minimum 30 x 30 x 30 cm doivent être placés sur le trajet du fourreau, à différents endroits :

- en limite de propriété privée,
- lorsque la distance entre la limite de propriété et l'habitation est supérieure à 40 mètres,
- à chaque changement important de direction du fourreau et/ou tous les 50 mètres,
- au pied de l'habitation, juste avant le point de pénétration du réseau dans celle-ci.

